
Points saillants du Budget de 2020**De meilleurs services pour les Manitobains**

- Nous investirons plus de 250 millions de dollars en quatre ans dans le Plan provincial de services cliniques et préventifs afin de rapprocher les soins de santé des patients qui en ont besoin et de réduire les délais d'attente dans les hôpitaux de Winnipeg.
- Nous affecterons 10 millions de dollars de plus aux opérations de la cataracte et à l'arthroplastie afin de réduire les temps d'attente de milliers de personnes.
- Nous allouerons deux millions de dollars de plus à la santé mentale et aux traitements des dépendances.
- Les divisions scolaires publiques recevront des subventions de fonctionnement totalisant jusqu'à 1,3 milliard de dollars.
- Nous investissons 160 millions de dollars pour des projets d'immobilisations dans le système éducatif de la maternelle à la 12^e année, ce qui comprendra la construction de sept écoles et plusieurs importants projets d'agrandissement et de rénovation. D'ici la fin du prochain exercice, 4 425 nouvelles places en salle de classe seront offertes ou incluses dans des projets de construction.
- Nous investissons plus de deux millions de dollars pour la création de plus de mille places de garderie autorisées.

Protéger notre environnement

- Un écoprélèvement fixe de 25 \$ par tonne sera mis en place le 1^{er} juillet. Cette mesure est plus efficace que la taxe sur le carbone proposée par le gouvernement fédéral et meilleure pour l'économie du Manitoba.
- Nous affectons 45 millions de dollars à des projets de résilience climatique partout dans la province et 101 millions de dollars au projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin.
- Une somme additionnelle de 21,8 millions de dollars sera mise en réserve pour l'usine de traitement des eaux usées du nord de Winnipeg, portant le total de la contribution provinciale à plus de 56 millions de dollars jusqu'à maintenant.
- Nous investissons jusqu'à 15,8 millions de dollars pour aider les municipalités à l'extérieur de Winnipeg à mettre en place des installations d'eau et d'égouts sécuritaires et durables.

Des collectivités plus sûres et plus fortes

- Nous affectons six millions de dollars de plus à des ententes relatives aux services policiers provinciaux, ce qui comprend des fonds pour l'ajout de 27 postes d'agent de police.
- Nous consacrons cinq millions de dollars à la lutte contre le crime et les activités de gangs.
- Nous investissons plus d'un million de dollars pour aider la police à repérer et à prévenir les cas de conduite avec facultés affaiblies par la drogue.
- Nous accordons 561 000 \$ de subventions pour appuyer des projets communautaires de prestation de services aux victimes d'actes criminels au Manitoba.
- Nous renflouons le compte de stabilisation des revenus.
- Nous faisons passer le financement de la réserve pour les dépenses d'urgence à 100 millions de dollars.
- Nous augmentons de 12,5 millions de dollars le budget d'immobilisations routières pour le faire passer à 362,5 millions de dollars.

Un coût de la vie plus abordable

- Nous réduisons le taux de la taxe sur les ventes au détail à 6 % à compter du 1^{er} juillet, ce qui permettra aux familles manitobaines d'économiser en moyenne 476 \$ annuellement.
- Lors de l'année d'imposition 2020, les résidents du Manitoba économiseront 16,2 millions de dollars en impôt grâce à l'indexation continue du montant personnel de base.
- Nous éliminerons tous les droits d'homologation à compter du 1^{er} juillet.
- Nous augmentons les seuils d'application de l'impôt sur les salaires, ce qui bénéficiera à mille employeurs.

Un avenir meilleur pour tous les Manitobains

- Nous augmentons de 4,8 millions de dollars les fonds affectés au Programme de bourses d'études et d'entretien du Manitoba, ce qui comprend 1,8 million de dollars pour le Programme de bourses du Manitoba et trois millions de dollars pour l'Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba.
- Nous prévoyons aussi plus de 41 millions de dollars en prêts sans intérêt pour les étudiants de niveau postsecondaire.
- Nous investissons 500 000 dollars dans la mise en œuvre du Protocole de développement minier, qui allouera aux collectivités des Premières Nations jusqu'à 50 000 dollars par projet d'exploration et d'exploitation minières au sein de leurs territoires.